

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2014

Présents : CHAMBARD F, DUBOIS F, GRICOURT P, JAILLET J, MEGARD J, NOUVELOT C, PETITJEAN B, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC

Absents excusés : CROISSANT A, MARTINEZ H (pouvoir WOLFF JC), PASCOA J, PICARD M (pouvoir à F DUBOIS)

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS F. a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 10 juin 2014.
Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la motion de soutien à l'Association des Maires de France.

MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Mr le Maire lit à l'assemblée cette motion qui alerte les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal décide de soutenir l'AMF avec 9 voix pour et 4 abstentions.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la rencontre avec Mr Olivier François, paysagiste, deux prestations nous sont proposées :

- Lecture de paysage et analyse paysagère avec visites sur le terrain et synthèse accompagnée d'un document de présentation et de propositions au niveau aménagement paysager sur l'ensemble du village. Ce projet s'inscrit sur plusieurs années. Coût de l'intervention 1500€ht.

Les membres du conseil municipal souhaitent que la synthèse soit présentée aux habitants de Chilly.

- 2 conférences (*Une plante, un arbre comment ça marche* dont l'objectif est de faire comprendre avec des mots simples et des images le métabolisme des végétaux/ *Les relations plantes-sol* pour expliquer les échanges entre le sol et la plante et l'importance de soigner et entretenir le sol qui sert de support, de réservoir d'eau et d'éléments nutritifs indispensables aux végétaux. La durée d'une conférence est de 2h30 et le coût est de 200 € par conférence.

Mme la 1^{ère} adjointe souligne qu'il est envisageable de faire participer les habitants des communes environnantes pour ces conférences.

Des conseillers municipaux mettent en avant le caractère peut-être moins urgent de ce type de projets pour la population. Mr le Maire ainsi que les adjoints rappellent que diverses opérations de rénovation sont en cours sur la commune (peinture des portails, du calvaire situé route de Lons, nettoyage des rues, lasure prochaine sur les différents lavoirs...)
Ce projet d'aménagement paysager fait de plus, partie du programme de la mandature et rentre dans une démarche à long terme de coopération avec la population.

Le conseil municipal s'accorde donc pour ne choisir qu'une seule conférence.

Le projet de lecture de paysage et analyse paysagère est voté à 12 voix pour et 1 abstention (Jérôme Jaillet).
La conférence est votée à 11 voix pour et 2 abstentions (Jérôme Jaillet et Zora Qochih).

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Mme la 1^{ère} adjointe fait part au conseil municipal de la formation à laquelle cette dernière a participé avec Mr le Maire afin d'étoffer leurs connaissances sur cette plante. Une visite a également été faite au lotissement les Tèpes, où de l'ambrosie avait été repérée.

L'arrêté préfectoral demande qu'un référent communal soit nommé. Mr le Maire se porte candidat.

Mme la 1^{ère} adjointe et Mr le Maire rappellent que l'ambrosie peut-être arrachée et jetée dans les poubelles grises jusqu'au 15 août mais qu'au delà de cette date, il ne faut plus la toucher, au risque de déplacer les graines.

Les membres du conseil municipal nomment Mr le Maire référent communal pour la lutte contre l'ambrosie.

CENTRE DE LOISIRS DE MESSIA SUR SORNE

Mme la 1ère adjointe rappelle que jusqu'à présent, pour les activités périscolaires et extrascolaires les parents de Chilly le Vignoble payent 15 à 40 % de plus par rapport à ceux de Messia sur Sorne, le Centre de loisirs étant communal. Après diverses réunions avec le maire et les adjoints de Messia sur Sorne, il a été décidé qu'à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, la commune de Chilly le Vignoble participerait financièrement au fonctionnement de ce centre de loisirs et que les parents de Chilly le Vignoble paieraient le même tarif que ceux de Messia sur Sorne. La participation de la commune de Chilly le Vignoble représente une somme de plus ou moins 8000 € par an, en fonction du nombre d'enfants qui participent à ce centre de loisirs.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité ce changement.

ACCOMPAGNATEUR DU BUS SCOLAIRE

Mme la 1ère adjointe rappelle qu'un accompagnateur dans le bus scolaire pour les enfants de moins de 6 ans sera présent dès la rentrée 2014-2015. Cet accompagnateur sera l'Agent Territorial des Ecoles Maternelles (atsem) de l'école de Messia sur Sorne. Il sera toutefois nécessaire de sensibiliser les parents pour venir chercher les enfants à la sortie du bus et de désigner une personne référente sur la commune.

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)

Pour l'école de Messia sur Sorne, les TAP se feront en début d'après midi. Pour l'année scolaire 2014-2015, ces temps d'activité seront gratuits pour les parents mais la commune participera financièrement.

CONTRAT DE SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES JURASSIENNES 2012-2014

La commune dispose, auprès du Conseil général, d'une enveloppe de travaux subventionnables pour une période de trois ans de 30 674€. Le montant de la subvention est de 9 202€, soit 30% du montant des travaux.

DOTATION DES EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Mme la 1ère adjointe informe que suite au dépôt de demande de subvention pour la réhabilitation de la mairie et d'un logement communal, la Préfecture accorde au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux une subvention de 28123 € pour un coût total de travaux de 66960 € (soit 42%).

ÉGLISE

Mr le 2^{ème} adjoint a reçu le devis concernant la réfection de l'église qui s'élève à 45000€ et précise qu'une autre entreprise doit se rendre sur place et effectuer un autre devis.

Mr le 2^{ème} adjoint précise que cette réfection n'est pas urgente mais qu'il convient tout de même de faire de la prévention avant une dégradation plus importante.

Mr le 2^{ème} adjoint doit également prendre contact avec l'Architecte des Bâtiments de France.

POINT SUR OUVERTURE DES SENTIERS DU PDIPR

Le sentier en liaison avec la voie verte est acquis mais le balisage est reporté à l'automne.

Un deuxième sentier est à l'étude notamment avec une boucle sur la commune de Frébuans.

POINT SUR LA DÉTÉRIORATION D'UN CHEMIN

Mr le 2^{ème} adjoint indique que le chemin de la côte aux morts va être remis en état par la personne qui a débardé du bois.

COMMISSION VOIRIE

- Dotation Globale de Fonctionnement 2015 : cette dotation est établie en fonction du nombre d'habitants et du nombre de kilomètres de voirie. Certaines rues n'étant pas encore répertoriées, un inventaire global va être fait afin de déterminer la longueur exacte du patrimoine de la commune.

- Installation de nouveaux points lumineux : Mme la 3^{ème} adjointe indique que les membres de la commission propose l'installation de nouveaux points lumineux sur la commune : rue du Moulin, rue du Lavoir, petit chemin. Afin d'éviter d'endommager les revêtements de voirie, les membres de la commission vont se renseigner pour l'installation de réverbères solaires. Le conseiller du SIEC sera contacté pour évaluer les coûts.

- Élagage : la commission voirie a remarqué divers problèmes d'élagage sur la commune. Les propriétaires concernés seront personnellement informés et invités à élaguer les arbres qui débordent sur la voie communale.

COMPTE RENDU DU BUREAU DU SIER

Mme la 3^{ème} adjointe présente le compte rendu du bureau syndical du 11 juin 2014. Les conseillers municipaux en prennent connaissance.

REPRISE D'ACTIVITÉ SUITE ARRÊT MALADIE D'UN AGENT

Mr le Maire fait part de la reprise d'activité à mi-temps thérapeutique d'un agent technique communal.

CONGES ANNUELS

Mr le Maire informe les conseillers municipaux des congés des agents.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 28 juillet au 9 août. La permanence des adjoints sera maintenue le 31 juillet.

L'adjoint technique en charge du ménage et de la salle des fêtes sera absente du 29 août au 22 septembre ; son remplacement est envisagé en partenariat avec l'association ELAN.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ECLA

Mr le Maire présente le rapport d'activité 2013 de ECLA.

INFORMATIONS DIVERSES

-Mr le Maire informe que la cérémonie de remise des cartes avantages jeunes aura lieu le vendredi 29 août à 18h30 à la salle des fêtes. Une réflexion sur la mise en place d'un conseil municipal des jeunes sera évoquée lors de cette cérémonie.

-Mr le Maire informe que la manifestation sur la résistance initialement prévue le 20 septembre aura lieu le 15 novembre.

-Mr le Maire informe de la convention qui a été établie entre l'Association Foncière de Remembrement de Chilly le Vignoble et le Conseil Général concernant les travaux connexes liés au contournement. Une nouvelle rencontre est prévue afin d'éclaircir les différentes prises en charge de chacune des parties.

-Mr le Maire informe que des bancs ont été commandés et sont en attente de livraison. Ils devraient être installés vers l'Eglise le long de la Sorne à proximité du lavoir, Chemin de la Biche, ainsi qu'au parc des Vignes et au cimetière.

URBANISME

Décision de non opposition en date du 30/04/14 donnée à Mr VALLADOU Benjamin, 119 rue Champ Levant, pour la pose de vélux de toit (DP 007/14).

Décision de non opposition en date du 09/05/14, donnée à Mr GIRARDOT Lionel, 151 rue Château Gaillard, pour la construction d'une piscine enterrée (DP 009/14).

Décision de non opposition en date du 20/05/14 donnée à CONSEILS ECO GENERATION, pour la pose de panneaux photovoltaïques, 119 rue Champ Levant (DP 006/14).

Décision tacite de rejet en date du 04/06/14, suite à demande de pièces complémentaires non fournies, donnée à la demande de Mr MOULEROT, 207 route de Lons, pour la construction d'un mur. (DP 002/14).

Décision de non-opposition avec prescriptions en date du 03/06/14 donnée à la demande de Mme VOISIN, 255 rue du Moulin, pour la transformation d'un apprentis en garage (DP008 /14).

Clôture de la séance à 23H15

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 9 SEPTEMBRE 2014**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 10 juillet 2014

Le Maire,



Philippe GRICOURT